

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE**

SEANCE DU 18 JUIN 2026
DELIBERATION n°28-2026

* * *

Date de la convocation : 10 juin 2026

OBJET :

**BLEONE - Arasement complet du seuil de la canalisation d'eaux
usées de Digne les Bains** (*opération E. USEE*)

** Conception dispositif dégrillage : approbation du mode de
passation du marché, de l'allotissement et des critères de jugement
des offres du marché*

(AFFAIRE RELEVANT DE MISSIONS HORS GEMAPI)

Nombre total de membres : 15
Nombre de présents à voix délibérative : 12
Nombre de pouvoirs : 00

Présents :

- FIAERT Claude
- COLLOMP Gérard
- ESMIOL Gérard
- IAVARONE Gérard
- GOUIN Benoit
- FABRE Jean Luc
- FERRAND Romain
- LEBRE Fabien
- MAÏSSE Anthony
- MAZZOLI Jean
- TOESCA Elie
- ZANARTHU HAYER Italo

Excusés :

- BONDIL Claude
- BAILLE Denis
- GIRAUD Vincent

Vu les délibérations prises, par les exécutifs du Syndicat Mixte Asse-Bléone concernant le projet d'arasement complet du seuil de la canalisation d'eaux usées sur la Bléone à Digne les Bains.

Considérant les travaux réalisés en 2025 sur la conduite d'eaux usées avec notamment l'installation du siphon sous la Bléone qui a nécessité l'aménagement d'un regard d'entrée et d'un regard de sortie respectivement en rive droite et en rive gauche de la Bléone.

Considérant le dispositif de dégrillage mis en place dans le cadre du marché 2025-14.

Considérant les dysfonctionnements importants signalés par le service eau potable et assainissement de PAA (obstruction par des lingettes et déformation de la grille).

Considérant la nouvelle grille installée en avril 2026.

Considérant les dysfonctionnements persistants.

Considérant les échanges ayant eu lieu avec le service eau potable et assainissement de PAA.

Considérant l'intérêt de modifier le dispositif de dégrillage afin d'optimiser le fonctionnement et de réduire les contraintes et couts d'exploitation.

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour dimensionnement le nouveau dispositif.

Considérant les propositions suivantes concernant les modalités de passation du marché de conception :

- Intitulé du marché : Travaux d'arasement complet du seuil de la canalisation d'eaux usées sur la Bléone à Digne les Bains – modification du dispositif de dégrillage du regard rive droite : phase de conception
- Type de marché : service
- Modalités de consultation : consultation direct de 3 prestataires
- Fractionnement : sans objet
- Allotissement : sans objet
- Critères généraux de jugement des offres : 40 % prix + 60 % technique

Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions faites concernant le mode de passation du marché, l'allotissement et les critères de jugement des offres du marché suivant : « Travaux d'arasement complet du seuil de la canalisation d'eaux usées sur la Bléone à Digne les Bains – modification du dispositif de dégrillage du regard rive droite : phase de conception ».

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2026 en section de fonctionnement en ce qui concerne les travaux sur le réseau d'eaux usées (opération E. USEE).

MANDATE le Président pour signer tous documents, effectuer toutes démarches pour parvenir à la réalisation des opérations.

Fait à DIGNE LES BAINS
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Claude FIAERT

